



Fonds de Pensions Nestlé

Rapport annuel 2019







Table des matières

Avant-propos

Message du Président du Conseil de fondation 2

Focus – étude de congruence actifs / passifs 3

Le Fonds de Pensions Nestlé

Organisation 6

Chiffres Clés 9

Exercice 2019

Résumé de l'exercice 10

Bilan 12

Compte d'exploitation 13

Placements 15

Degré de couverture et situation actuarielle 22

Rémunération des avoirs et adaptation des rentes 23

Rapport de l'organe de révision 24

En cas de doute ou de différence d'interprétation, la version française prévaut sur les versions allemande et anglaise.

Contact

Fonds de Pensions Nestlé

Case postale 353

Avenue Nestlé 55

1800 Vevey (Suisse)

Téléphone: +41 21 924 64 00

E-mail: fonds-de-pensions@nestle.com

www.fpn.ch

Impressum

© Mai 2020 / Fonds de Pensions Nestlé

Réalisation : Fonds de Pensions Nestlé

& NeidhartSchön AG, Zurich

Graphiste : Peter Scholl, Vevey

Photos : Getty Images

Avant-propos

Message du Président du Conseil de fondation

En 2019, les politiques monétaires accommodantes menées par les banques centrales, qui se sont manifestées notamment par les baisses successives de leur taux d'intérêt directeur et la reprise de programmes d'achats d'actifs, ainsi que l'atténuation des tensions liées au conflit commercial sino-américain ont permis aux marchés financiers d'atteindre des records historiques de valorisation. Ainsi, toutes les classes d'actifs notamment le marché des actions en ont bénéficié et ont affiché des performances très positives.

Dans ce contexte macro-économique et financier des plus favorables, l'exercice 2019 a été excellent pour le Fonds de Pensions Nestlé (ci-après « le Fonds ») qui a réalisé une performance de +14% contribuant ainsi à consolider sa situation financière avec un degré de couverture augmentant de 105,8% au 31 décembre 2018 à 114,4% à la fin de l'année dernière.

Un tel résultat est évidemment très réjouissant. Cependant, il est de notre devoir de faire preuve de la plus grande prudence dans la gestion du Fonds, au regard notamment des faibles attentes de rentabilité escomptées sur les prochaines années, confirmées par l'étude de congruence entre les actifs et les passifs financiers qui a été entreprise en 2019. Cette analyse, qui fait l'objet du Focus du présent rapport (voir pages 3 et 4), a amené le Conseil de fondation, durant sa séance du 14 novembre 2019, à adopter une nouvelle stratégie d'investissement plus en ligne avec la capacité limitée de prise de risque du Fonds.

Conscient du caractère extraordinaire de l'année 2019 sur le plan de la performance financière et en ligne avec ce principe de précaution, le Conseil de fondation a également décidé d'alimenter en priorité la provision existante pour un éventuel abaissement futur du taux d'intérêt technique du Fonds, en y attribuant un montant de CHF 175 millions. Il s'est ensuite prononcé favorablement à l'attribution d'un intérêt supplémentaire de 1,75% sur l'avoire de vieillesse de tous les assurés actifs présents au 31 décembre, portant ainsi la rémunération globale à 2,75% pour l'année 2019.

En outre, Jean-Marc Wanner, notre expert externe en matière de prévoyance professionnelle, a procédé en 2019 à l'expertise actuarielle périodique du Fonds. Dans son analyse, il a attesté que ce dernier est en mesure de remplir tous ses engagements et démontré que tous les calculs reposent sur des hypothèses appropriées. Il a par conséquent confirmé la solidité de sa situation financière et de son financement. Jean-Marc Wanner a également délivré un message de prudence en recommandant, conformément à la proposition de la Direction, d'effectivement alimenter ladite provision pour un éventuel abaissement futur du taux d'intérêt technique de 2,25% à 2,0%. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet en pages 10 et 11 du présent rapport.

Au moment d'effectuer cette rétrospective de l'année 2019, il est impossible d'ignorer la pandémie de coronavirus COVID-19 qui nous a touchés et frappés de plein fouet. Il est évidemment beaucoup trop tôt, au moment d'écrire ces lignes, pour appréhender complètement l'ampleur sur le long terme de cette crise sur notre société en général et son impact tant sur l'économie que sur notre Fonds en particulier.

Cependant, le Fonds, qui investit ses actifs sur les marchés financiers, est bien évidemment touché par les répercussions qui en découlent, malgré la nature diversifiée de son portefeuille. Dans ce contexte, le Conseil de fondation, son Comité d'investissement ainsi que sa Direction, sont confiants que le Fonds est armé pour y faire face, notamment du fait de sa nature d'investisseur institutionnel à long, voire très long terme. Par conséquent, le Fonds reste fidèle à sa stratégie d'investissement et à son implémentation disciplinée, surtout dans ce contexte très volatil et imprévisible. Enfin, bien que cette crise soit par définition différente de celles que nous avons connues par le passé, l'histoire a démontré que le Fonds a su et pu les traverser sans écueil notable.



Peter Vogt
Président du Conseil de fondation



Focus – Etude de congruence actifs / passifs

Qu'est-ce qu'une étude de congruence actifs / passifs et à quoi sert-elle ?

L'objectif principal d'une institution de prévoyance et par extension celui du Fonds est de garantir son équilibre financier sur le long terme afin que les rentes dues aux assurés puissent être garanties. Pour cela, la fortune du Fonds est investie selon une stratégie d'investissement qui est définie comme la répartition optimale de la fortune entre différentes classes d'actifs. Cela permet de générer sur le long terme les rendements pour financer les engagements de prévoyance tout en tenant compte de sa capacité à prendre des risques. Elle est parfois aussi appelée stratégie d'allocation d'actifs (ou SAA) ou benchmark stratégique.

Le deuxième alinéa de l'article 50 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) nous donne plus d'information sur les paramètres à prendre en compte pour évaluer la capacité d'un Fonds à prendre des risques :

« Lors du placement de sa fortune, l'institution de prévoyance doit veiller à assurer la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. La sécurité doit être évaluée spécialement en tenant compte de la totalité des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés. ».

Afin de respecter ce cadre, une étude de congruence actifs / passifs, appelée aussi « ALM » (de l'anglais « Asset Liability Management ») est entreprise régulièrement (chaque 3-5 ans) afin de fournir à l'organe dirigeant, le Conseil de fondation, les informations nécessaires pour décider de la stratégie d'investissement adéquate compte tenu de la nature de ses engagements de prévoyance.

Les deux principales informations à prendre en compte pour la définir sont les suivantes :

1. L'adéquation entre la rentabilité espérée de cette stratégie d'investissement et le besoin de rendement pour financer à long terme les engagements envers les assurés actifs ainsi que les retraités, les survivants et les invalides ;
2. La tolérance au risque qui peut être déterminée par la capacité d'assainissement.

Résultat de l'étude ALM pour le Fonds

En 2019, le Fonds a mandaté PPCmetrics SA, son consultant en investissement, pour effectuer une étude ALM. Suite à cette analyse, le Conseil de fondation a approuvé la nouvelle stratégie d'investissement ci-après qui lui a été recommandée par son Comité d'investissement et sa Direction.

Stratégie d'investissement (SAA)

Liquidités	2%
Obligations	41%
Suisses	16%
Etrangères	25%
Actions cotées	27%
Suisses	4%
Etrangères	23%
Immobilier	23%
Suisse	16%
International	7%
Placements privés (private equities)	7%

Les principales modifications de cette nouvelle stratégie par rapport à l'ancienne sont les suivantes :

- Une diminution de l'allocation aux actions cotées de 6% au profit des obligations ;
- Une optimisation de la répartition de l'allocation obligatoire avec une augmentation importante de la part d'obligations en CHF ;
- Une réduction de l'exposition aux monnaies étrangères.

Justifications quant au choix de la nouvelle stratégie d'investissement

Les deux principales raisons qui ont motivé l'adoption de cette nouvelle stratégie d'investissement sont les suivantes :

1. Sa **rentabilité espérée** de 2,25% est suffisamment proche du **besoin de rendement** de 2,4% du Fonds pour ne pas provoquer de dégradation matérielle de sa santé financière ;
2. Son profil de risque par rapport à l'ancienne stratégie est mieux aligné avec la tolérance au risque du Fonds qui est déterminée par sa **capacité d'assainissement**.

Afin de mieux comprendre ces notions clés dans cet exercice, nous proposons de les définir ci-dessous :

Rentabilité espérée (mesure long terme) :

La rentabilité espérée est définie comme le rendement annuel le plus probable qui sera réalisé sur le long terme (en général 10 ans) par les placements pour une stratégie d'investissement donnée. Elle dépend fortement des hypothèses de rendement utilisées pour les différentes classes d'actifs et elle n'est donc pas garantie.

Sur la base des hypothèses de PPCmetrics SA, la rentabilité espérée de la nouvelle stratégie d'investissement du Fonds s'élève à 2,25%.

Besoin de rendement (mesure court / moyen terme) :

Le besoin de rendement est défini comme le rendement minimum à réaliser pour assurer le financement des engagements de prévoyance du Fonds. C'est donc le rendement qui permet de maintenir un degré de couverture constant.

Le besoin de rendement est calculé chaque année sur la base des éléments suivants :

- Rémunération des comptes d'épargne des assurés actifs (pour le Fonds : hypothèse de 1% correspondant au minimum LPP valable au moment de l'établissement de l'étude) ;
- Rémunération des capitaux de prévoyance des rentiers qui est déterminée par le taux d'intérêt technique de 2,25% appliqué par le Fonds depuis 2018 ;
- Financement de la provision pour renforcement de la longévité, soit 0,6% par année des capitaux de prévoyance des rentiers du Fonds.

Le besoin de rendement du Fonds pour maintenir son degré de couverture compte tenu des paramètres indiqués ci-dessus est de 2,4%.

Capacité d'assainissement :

Elle reflète la capacité d'une institution de prévoyance à mettre en œuvre des mesures d'assainissement efficaces lorsqu'elle se trouve en situation de découvert (degré de couverture < 100%). Plus le degré de couverture peut rapidement être ramené au-dessus de la barre des 100% grâce à ces mesures, plus la tolérance structurelle au risque est jugée bonne.

Les mesures d'assainissement ne peuvent concerner que les assurés actifs puisque les prestations versées aux rentiers sont légalement garanties. Une première mesure d'assainissement consisterait en général à ne plus rémunérer les capitaux d'épargne des assurés actifs. Une deuxième mesure pourrait impliquer de demander des cotisations supplémentaires aux assurés actifs et à l'employeur. La capacité d'assainissement dépend donc principalement de la structure démographique, en particulier de la proportion des capitaux de prévoyance des rentiers par rapport à ceux des assurés actifs.

S'agissant spécifiquement de la structure démographique du Fonds, il convient de relever que les capitaux de prévoyance des rentiers représentent un peu plus de 60% du total des engagements de prévoyance du Fonds, contre environ 40% pour ceux des assurés actifs. En effet, même si les rentiers sont moins nombreux que les assurés actifs, leurs capitaux de prévoyance sont bien plus élevés. Par conséquent la tolérance au risque du Fonds peut être qualifiée de limitée au même titre que sa capacité à prendre des risques d'investissement (exposition aux actions par exemple). Il convient de tenir compte de cet aspect important dans le cadre de l'étude ALM.

Conclusion

En novembre 2019, grâce à cette étude de congruence actifs / passifs, le Conseil de fondation a pu adopter la nouvelle stratégie d'investissement présentée dans le tableau de la page précédente, stratégie qui devrait lui permettre de garantir son équilibre financier sur le long terme tout en étant plus en ligne avec sa capacité limitée de prise de risque.

Le Comité d'investissement a pu ensuite approuver un plan d'implémentation de cette nouvelle stratégie d'investissement qui aura nécessité l'ouverture de trois nouveaux mandats, la fermeture de deux autres et l'instruction de 26 ordres d'achats et ventes pour un total d'environ CHF 2.7 milliards. Cette implémentation s'est déroulée d'une façon optimale selon le plan décidé par le Comité d'investissement, dans une saine maîtrise des coûts et sans générer d'impact négatif sur la performance du Fonds.



Organisation (composition au 31.12.2019)

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Peter Vogt, Président, Vevey
Tania Genoud, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Sonia Studer, Nestlé Suisse SA, Vevey
Gian Paolo Chiaia, Nestlé Suisse SA, Vevey
Mathieu Rieder, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Daniel Weston, Nestlé Nespresso SA, Lausanne

Représentants des assurés

Marcel Baumgartner, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Frank Koch, Nestlé Suisse, Konolfingen
Oriane Seydoux, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Beat Hess, Nestlé Suisse SA, Vevey
Dominique Rovero, Nestlé Nespresso SA, Avenches
Marc-André Zingre, Société des Produits Nestlé SA, Orbe

Représentant des rentiers, avec voix consultative

Martin Suter, Montreux

Comité d'investissement

Représentants des employeurs

Mathieu Rieder, Président, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Daniel Weston, Nestlé Nespresso SA, Lausanne

Représentants des assurés

Oriane Seydoux, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Beat Hess, Nestlé Suisse SA, Vevey

Direction

Christophe Sarrasin, Directeur
Jean-Pascal Coutaz, Administration
Christian Rey, Actuariat
Christian von Roten, Investissements

Expert en prévoyance professionnelle

Jean-Marc Wanner, Aon Suisse SA, Nyon

Conseiller en placement

PPCmetrics SA, Nyon

Organe de révision

KPMG SA, Lausanne





Chiffres clés

	31.12.2019	31.12.2018
Degré de couverture	114,4%	105,8%
Fortune disponible	7 675,5	6 942,2
Engagements	6 712,0	6 559,2
– Capital de prévoyance des rentiers	4 011,8	3 971,8
– Capital de prévoyance des assurés actifs	2 436,6	2 522,3
– Provisions techniques	263,6	65,1
Réserve de fluctuation de valeur	963,5	383,0
Performance des placements (nette de frais)	14,0%	(4,0%)
Frais de gestion de la fortune	0,47%	0,55%
Allocation des actifs		
– Liquidités	0,9%	2,0%
– Actions	29,3%	32,6%
– Obligations	41,5%	36,5%
– Immobilier	23,2%	22,8%
– Placements alternatifs	5,1%	6,0%
Rémunération des avoirs de vieillesse	2,75%	1,0%
Taux d'intérêt technique	2,25%	2,25%
Tables de mortalité	LPP 2015	LPP 2015
Effectif total	14 734	15 758
– Dont effectif des actifs	8 847	9 967
– Dont effectif des rentiers	5 887	5 791

Résumé de l'exercice

Situation financière du Fonds

La performance du Fonds s'est élevée à +14,0% pour l'exercice 2019.

Si la grande majorité des classes d'actifs ont contribué à cet excellent résultat, il faut mentionner tout particulièrement le concours des actions qui ont atteint en 2019 des niveaux de valorisation historiques en raison surtout de la baisse généralisée des taux d'intérêts. La performance 2019 du Fonds est supérieure à la performance moyenne des institutions de prévoyance suisses qui s'est située aux alentours de +11% selon les indices Credit Suisse et UBS (page 18). Elle se retrouve également légèrement au-dessus de celle de son benchmark stratégique (+13,6%) malgré le fait que cette dernière ne prenne pas en compte les frais de gestion.

S'agissant du degré de couverture du Fonds, qui correspond au ratio entre sa fortune et ses engagements, il a profité de l'excellente performance en 2019 pour atteindre 114,4% au 31 décembre 2019 contre 105,8% au 31 décembre 2018. Pour rappel, le degré de couverture est l'un des éléments statistiques les plus communément utilisés pour mesurer la santé financière d'une institution de prévoyance.

Il convient de relever que ce degré de couverture de 114,4% tient aussi compte des différentes provisions techniques constituées, dont notamment un montant de CHF 175 millions qui a été attribué au 31.12.2019 à la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique (page 22).

Décisions du Conseil de fondation

Durant l'année 2019, le Conseil de fondation a pris les décisions suivantes :

- Alimenter la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique ;
- Attribuer un intérêt supplémentaire de 1,75% sur les avoirs de vieillesse au 31 décembre 2019 et par conséquent de rémunérer les avoirs de vieillesse à 2,75% en 2019 ;
- Fixer le taux d'intérêt sur les avoirs de vieillesse à 1% pour l'année 2020, suivant ainsi la décision du Conseil fédéral en ce qui concerne le taux d'intérêt minimal LPP ;
- Ne pas accorder d'augmentation des rentes au 1^{er} janvier 2020 ;
- Modifier, à la suite de l'étude ALM, l'annexe 1 du Règlement de placements pour tenir compte formellement de l'adaptation de l'allocation d'actifs stratégique (page 19).

Enfin, le Conseil de fondation a pris connaissance :

- De la vente de Nestlé Skin Health au 30 septembre 2019 qui génère une liquidation partielle du Fonds ;
- Du rapport d'expertise actuarielle au 31.12.2018 établi par Jean-Marc Wanner d'Aon Suisse SA, expert du Fonds.

Expertise technique au 31.12.2018

Selon les dispositions légales et en conformité avec les normes de conduite et les directives de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions (CSEP) ainsi qu'avec celle de la Commission de Haute Surveillance (CHS), l'expert en matière de prévoyance professionnelle doit procéder périodiquement à un examen de l'institution de prévoyance.

En date du 31.10.2019, Jean-Marc Wanner de la société Aon Suisse SA agissant en tant qu'expert en matière de prévoyance professionnelle du Fonds a établi une expertise technique au cours de laquelle il a examiné sa situation financière et son financement au 31.12.2018. Il a attesté que :

- Les bases techniques utilisées, à savoir les LPP 2015, ainsi que le taux d'intérêt technique (2,25%) sont appropriés ;
- Le Fonds offre la garantie qu'il peut remplir ses engagements réglementaires au 31.12.2018 ;



- Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes ;
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales en vigueur à ce jour.

Le résultat de son analyse montre également que le Fonds ne présente pas de sources de déficit structurel et que le rendement attendu de ses placements couvre le rendement nécessaire.

Conformément à la proposition de la Direction et compte tenu de la stratégie de placement et de la structure du Fonds, il a par ailleurs recommandé d'adopter une stratégie prudente et d'effectivement alimenter la provision pour un éventuel abaissement futur du taux d'intérêt technique de 2,25% à 2,0%.

Vente de Nestlé Skin Health

Nestlé Skin Health a été vendu au 30.09.2019 engendrant le départ de 382 assurés. La totalité de leurs prestations de sortie a été versée à leur nouvelle institution de prévoyance. Cette situation implique, selon les dispositions légales et réglementaires, une situation dite de liquidation partielle du Fonds. L'objectif d'une liquidation partielle est de garantir l'égalité de traitement entre les assurés qui restent dans le Fonds et ceux qui sont sortis, tout en considérant les intérêts à long terme du Fonds. Etant donné le transfert collectif des assurés concernés dans une nouvelle institution de prévoyance, il existe un droit proportionnel aux provisions techniques et à la réserve de fluctuation des valeurs du Fonds qui seront transférés collectivement à la nouvelle institution de prévoyance. C'est en cela que la terminologie de liquidation partielle doit être interprétée et comprise.



Bilan

En millions de CHF

	2019	2018
Actif		
Placements	7 708,6	6 994,3
Liquidités et placements à court terme	70,8	140,6
Actions	2 258,8	2 279,5
Placements privés	373,5	401,1
Obligations	3 200,8	2 555,6
Immobilier suisse	1 277,8	1 140,5
Immobilier international	507,7	456,2
Hedge funds	19,2	20,8
Créances et actifs transitoires	110,9	75,7
Avoirs et créances	80,1	40,6
Participation chez l'employeur	30,6	19,7
Compte de régularisation actif	0,2	15,4
Total de l'actif	7 819,5	7 070,0
Passif		
Engagements et passifs transitoires	88,1	75,7
Prestations de libre passage et rentes	80,2	67,4
Autres dettes	6,9	6,1
Compte de régularisation passif	1,0	2,2
Réserve de contributions des employeurs	55,9	52,1
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	6 712,0	6 559,2
Capital de prévoyance des assurés actifs	2 436,6	2 522,3
Capital de prévoyance des rentiers	4 011,8	3 971,8
Provision pour renforcement de la longévité	48,2	23,8
Provision pour risques décès et invalidité	40,4	41,3
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	175,0	0,0
Réserve de fluctuation de valeurs	963,5	383,0
Capital de fondation (« Fonds libres »)	0,0	0,0
Total du passif	7 819,5	7 070,0

Compte d'exploitation

En millions de CHF

	2019	2018
Cotisations et apports ordinaires et autres	362,3	378,5
Cotisations des employeurs	152,7	151,5
Cotisations supplémentaires des employeurs	29,8	59,9
Cotisations des assurés	89,1	90,2
Primes uniques et rachats	90,6	76,8
Subsides du Fonds de garantie	0,1	0,1
Prestations d'entrée	107,1	205,5
Apports de libre passage	32,5	32,8
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	5,2	5,5
Transfert de réserves des Fonds de pensions Nestlé & suisses	8,2	4,1
Transfert du Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé (rentiers)	61,2	163,1
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées	469,4	584,0
Prestations réglementaires	(323,6)	(335,7)
Rentes	(306,0)	(300,6)
Prestations en capital et allocations uniques	(17,6)	(35,1)
Prestations extra-réglementaires	(0,2)	(0,2)
Rentes volontaires – extra réglementaires	(0,2)	(0,2)
Prestations de sortie et versements anticipés	(366,8)	(239,6)
Prestations de libre passage en cas de sortie	(333,2)	(207,9)
Prestations versées suite à la liquidation partielle	(4,9)	0,0
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	(14,1)	(16,9)
Restitution au Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé	(14,6)	(14,8)
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	(690,6)	(575,5)
Dissolution / (constitution) des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserve de contributions	(156,5)	(161,0)
Capital de prévoyance des assurés actifs	147,8	47,8
Capital de prévoyance des rentiers	(40,1)	(494,9)
Provision pour renforcement de la longévité	(24,3)	(122,0)
Provision pour risques décès et invalidité	0,9	8,1
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	(175,0)	(173,7)
Rémunération du capital épargne	(62,0)	(24,2)
Réserve de contributions d'employeur	(3,8)	(6,5)
Charges d'assurances – Cotisations au Fonds de garantie	(0,9)	(0,8)
Résultat net de l'activité d'assurance	(378,6)	(153,3)
Résultat net des placements	962,4	(290,9)
Résultat brut des placements	998,5	(251,0)
Frais de gestion de fortune	(36,1)	(39,9)
Autres produits	0,1	0,7
Autres frais	(0,6)	(1,7)
Frais d'administration	(2,8)	(3,0)
Excédents des produits (charges) avant constitution (dissolution) de la rés. fluctuation de valeurs	580,5	(448,2)
Dissolution / (constitution) de la réserve de fluctuation de valeurs	(580,5)	448,2
Excédents des produits (charges)	0	0





Placements

L'année 2019 – Rétrospective

En 2019, les marchés financiers ont atteint des records historiques de valorisation, principalement soutenus par plusieurs grandes banques centrales qui ont initié un « cycle » de baisse des taux d'intérêt. Avec le ralentissement économique, la Réserve fédérale américaine et la Banque centrale européenne ont en effet redémarré les politiques monétaires accommodantes qu'elles avaient arrêtées quelques mois auparavant. Elles ont ainsi poussé à la baisse les taux d'intérêt à court terme (qu'elles contrôlent en partie directement) et à long terme (via des programmes d'achats d'actifs).

Cependant, et en dehors de ce soutien massif apporté par les banques centrales, les bonnes nouvelles ont plutôt été rares pour les investisseurs en 2019. Le secteur manufacturier ralentissait avec les incertitudes liées aux guerres commerciales, ce qui a pénalisé la croissance économique dans de nombreux pays. L'Allemagne échappait de peu à la récession économique grâce à la consommation des ménages et au secteur des services. Les impacts négatifs de la guerre commerciale sino-américaine ont été en partie atténués par les espoirs suscités par des négociations de « phase 1 » (finalement conclues en janvier 2020). Les incertitudes liées au Brexit ont également rythmé l'année 2019, avec des délais repoussés à mars, octobre et une sortie effective finalement survenue en janvier 2020. Il est toutefois à noter que pour le Brexit autant que pour la guerre commerciale, les accords conclus à ce jour ne règlent qu'une infime part des différends opposant les protagonistes respectifs.

Face à ces incertitudes, une partie des investisseurs se repliait sur des positions défensives, contribuant également à la baisse des taux d'intérêt observée dans de nombreux pays sur la majeure partie de l'année 2019. Le taux d'intérêt des obligations de la Confédération d'échéance 10 ans passait même pour la première fois de son histoire sous la barre des -1 % durant le mois d'août !

La baisse des taux d'intérêt explique donc en grande partie la progression des actions, qui affichent sur l'année des performances comprises entre +20 % et +30 % pour les marchés développés. En effet, la valeur des actions dépend fortement de la valeur actuelle des dividendes futurs qui augmente lorsque les taux d'intérêt baissent. La valorisation des obligations et de l'immobilier suit un mécanisme similaire, avec, respectivement, les valeurs actuelles des coupons et des loyers. Ainsi, la baisse des taux d'intérêt permet une hausse de ces valeurs actuelles, ce qui a permis à ces deux classes d'actifs de bien performer également en 2019.

Flash 2020 – Crise du Coronavirus

Fin 2019 et début 2020, la pandémie de COVID-19 est venue troubler tous les scénarios économiques. Le premier impact sur l'économie globale a été la paralysie quasi complète de la Chine entre les mois de janvier et de février 2020. Cet arrêt

de « l'usine du monde » a eu de nombreuses répercussions sur toute la chaîne de production, soit un choc violent au niveau de l'offre. Avec la propagation du virus et les différentes mesures de confinement entreprises dans de nombreux pays, il y a ensuite eu le choc sur la demande, étant donné que la consommation a été négativement impactée dans de nombreux secteurs. Les craintes d'un choc conjoint aussi fort sur une croissance économique qui était déjà relativement faible expliquent la dégringolade des marchés des actions début 2020.

Il convient toutefois d'appréhender calmement et avec recul l'actualité récente. En général, historiquement, les catastrophes majeures sont suivies d'un rebond de l'activité économique et des valorisations financières. Au niveau des investissements, il convient donc de maintenir le cap, sans changements majeurs par rapport à l'allocation stratégique suivie. Cette dernière vient d'être redéfinie suite à une étude de congruence actifs/passifs (voir Focus) avec notamment une réduction des risques d'investissement (réduction de 6% de l'allocation aux actions au bénéfice des obligations, qui sont moins risquées). Cette nouvelle stratégie d'investissement a été implémentée fin 2019 et devrait permettre aussi de limiter un peu les pertes financières durant la crise actuelle.

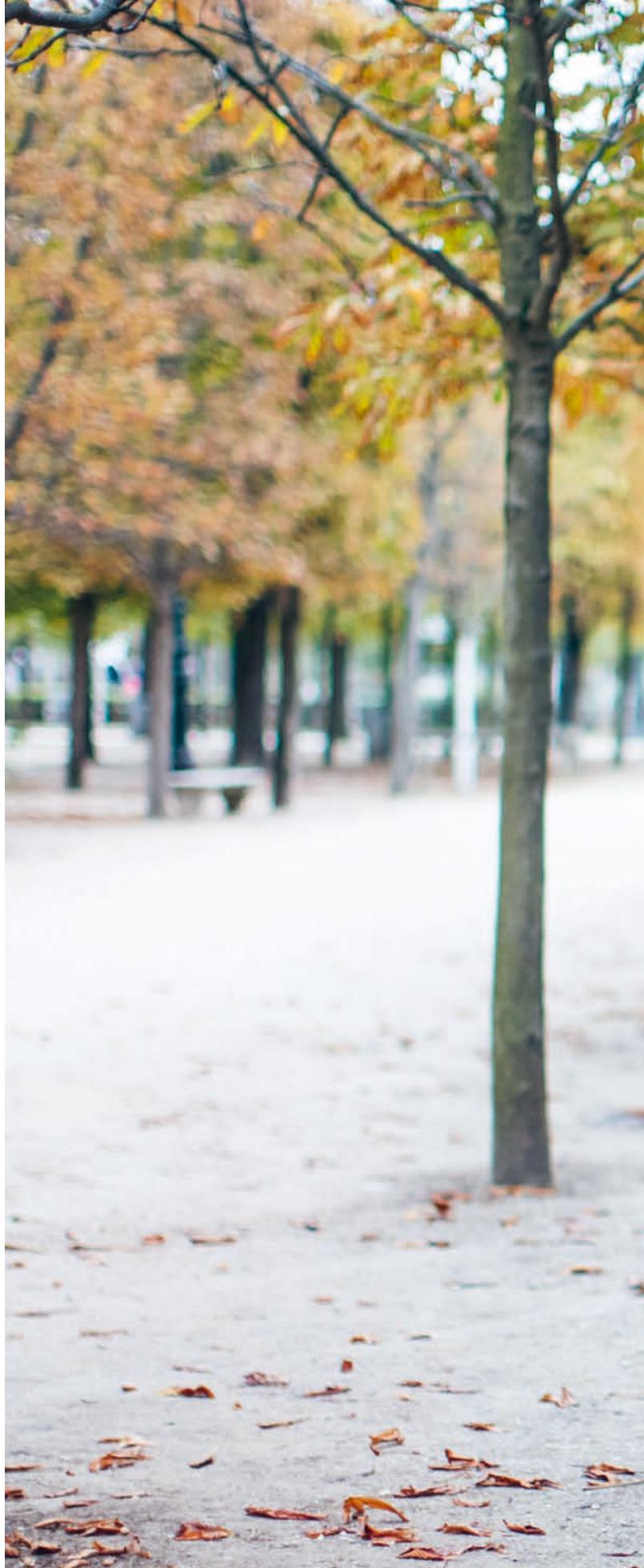
Performance du Fonds

Avec le soutien massif de la baisse généralisée des taux d'intérêt, la grande majorité des différentes classes d'actifs ont réalisé de bonnes voire d'excellentes performances en 2019. Le Fonds affiche ainsi une performance consolidée nette de frais de 14% sur l'année. Les contributions majeures à cette dernière sont présentées dans le tableau qui suit. Les plus importantes sont celles des actions cotées et de l'immobilier, qui s'élèvent à respectivement près de la moitié (7,3% sur 14%) et du quart (3% sur 14%) de la performance consolidée nette de frais de l'année. L'exposition résiduelle aux monnaies étrangères (après la couverture de change) du Fonds a également contribué positivement, l'économie des frais de couverture de change sur les devises concernées ayant rapporté plus que leur dépréciation en CHF.

Principaux contributeurs à la performance absolue en 2019

Performance en %

	2019	2018
Actions cotées	7,3	(3,3)
Obligations	2,1	(0,9)
Immobilier (suisse et international)	3,0	(0,4)
Actions placements privés	0,5	0,6
Effet de change	0,3	0,0





Comparaison de la performance du Fonds

Performance en %

	sur 1 an	sur 3 ans ¹⁾	sur 5 ans ¹⁾	sur 10 ans ¹⁾
Le Fonds	14,0	6,1	4,4	5,0
Benchmark stratégique ²⁾	13,6	6,4	4,6	4,9
Indice Credit Suisse ³⁾	10,9	4,8	3,6	3,9
Indice UBS ³⁾	11,1	5,1	3,9	–

1) Annualisé

2) C'est le seul indice pour lequel nous indiquons des performances brutes de frais

3) Les indices Credit Suisse et UBS sont calculés sur la base de la performance réalisée par les caisses de pensions qui ont déposé leur fortune de prévoyance auprès de ces deux établissements. Dans le cas de l'indice Credit Suisse, qui est publié brut de frais de gestion de fortune, les chiffres du tableau représentent des performances nettes de frais que nous avons obtenues en soustrayant de la performance brute un niveau de frais annuel de 0,45%. Ce niveau de frais correspond à la moyenne qui ressort de la statistique réalisée par notre consultant PPCmetrics SA sur un échantillon de 301 caisses de pensions (comptes annuels audités de 2018).

La principale mesure de la qualité de la performance relative du Fonds est la comparaison de sa performance effective avec celle de sa stratégie d'allocation d'actifs (SAA) retenue. Cette dernière affiche en 2019 une performance de 13,6%, soit 0,4% de moins que celle du Fonds. Cette différence de 0,4% s'explique principalement par les actions en placement privé (« private equities »), qui ont surperformé leur indice de référence.

S'agissant de l'évaluation de la performance du Fonds par rapport à ses pairs, c'est-à-dire celle d'autres fonds de pension en Suisse, nous utilisons deux indices qui sont proposés et calculés par l'UBS et le Credit Suisse (pour plus de précisions voir les définitions données dans les notes du tableau ci-dessus). En 2019, la performance de ces deux univers représentatifs était également excellente, mais inférieure à celle du Fonds. Cet écart s'explique notamment par une allocation aux actions en placement privé et immobilier coté plus faible dans les indices UBS et Credit Suisse que dans le Fonds, ainsi que par une part plus forte d'obligations suisses dans les indices UBS et Credit Suisse. Le Fonds surperforme également les deux indices sur ces cinq dernières années.

Il est à noter cependant qu'une partie des différences d'allocation qui ont permis de surperformer les indices UBS et Credit Suisse ces dernières années ont disparu avec l'implémentation de la nouvelle stratégie de placement en novembre 2019. Cette dernière est en effet moins risquée, répondant aux objectifs poursuivis par le Comité d'investissement et la Direction du Fonds (selon nos explications de la section « Focus – Etude congruence actifs / passifs »). Elle est ainsi plus proche des allocations des indices UBS et Credit Suisse, qui reflètent l'allocation moyenne des fonds de prévoyance suisses.

Allocation des actifs

Le tableau ci-contre donne les allocations effectives des actifs du Fonds à fin 2019. Le processus de rebalancement mensuel du Fonds permet de maintenir en tout temps une allocation des actifs effective proche de l'allocation straté-

gique à suivre (dernière colonne du tableau). Quelques écarts sont toutefois inévitables, notamment au niveau des actions placements privés (« private equities »), dont le rythme actuel des nouveaux investissements ne permet pas d'atteindre plus rapidement l'allocation stratégique (allocation effective de 4,8% au 31.12.2019 et allocation stratégique à atteindre de 7%). Il en résulte une sous-pondération de cette classe d'actifs qui est essentiellement compensée par une surpondération des actions (allocation effective de 29,3% au 31.12.2019 versus allocation stratégique de 27%).

Répartition en %

	31.12.2019	Allocation stratégique
Liquidités et placements à court terme	0,9	2,0
Actions	29,3	27,0
Placements privés (private equities)	4,8	7,0
Obligations	41,5	41,0
Immobilier suisse	16,6	16,0
Immobilier international	6,6	7,0
Hedge funds *	0,3	0,0
Total	100,0	100,0

* Ce pourcentage correspond aux investissements résiduels dans les hedge funds et qui ne peuvent pas être liquidés rapidement.

Investissements responsables

En novembre 2018, le Conseil a approuvé une politique pour les investissements responsables qui fait partie intégrante du règlement de placement du Fonds. Cette politique mentionne en particulier que l'objectif principal est d'abord de générer une performance positive sur le long terme afin de garantir l'équilibre financier du Fonds, mais en prenant en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Ainsi, elle devrait aider le Fonds à mieux gérer les risques inhérents de ses investissements et soutenir une performance plus durable.

Le Fonds investit sa fortune exclusivement via des gérants de fortunes externes et il a traduit ses engagements

ESG dans les trois principes de mise en œuvre suivants. Les gérants de fortune du Fonds doivent :

1. Exercer les droits de vote en prenant en compte les facteurs ESG («proxy voting») ;
2. Engager un dialogue auprès des entreprises dans lesquelles le Fonds est investi en abordant les questions du type ESG («engagement») ;
3. Intégrer systématiquement des facteurs ESG dans leur analyse financière traditionnelle et dans leurs décisions d'investissement («ESG integration») lorsqu'ils sont des gérants de fortune dits actifs.

En 2019, et dans le cadre de sa politique d'investissements responsable, le Fonds a mis en place un suivi ESG de ses gérants de fortune. Ce suivi est réalisé par l'intermédiaire de :

- Notre conseiller externe en matière d'investissement qui adresse un questionnaire ESG trimestriellement à nos gérants de fortune afin de s'assurer qu'ils agissent conformément à notre politique ;
- Un consultant indépendant qui établit une évaluation ESG de nos gérants de fortune afin de donner une appréciation sur l'intensité de la prise en compte des facteurs ESG par ces derniers.

Aujourd'hui, sur la base de ce suivi, nous pouvons affirmer que :

- Tous les gérants de fortune du Fonds appliquent les trois principes de mise en œuvre mentionnés précédemment, conformément à sa politique pour les investissements responsables ;
- L'évaluation ESG des gérants de fortune du Fonds par notre consultant indépendant est actuellement jugée suffisante. Cette évaluation sera mise à jour chaque année.

Afin d'améliorer la transparence ESG de ses investissements, la Direction du Fonds est en train d'élaborer des analyses supplémentaires :

- L'établissement d'une liste d'entreprises sujettes aux risques ESG (appelée « watchlist ») qui sont détenues dans les fonds d'investissements souscrits par le Fonds ;
- La mise en place d'un rapport dédié à établir par les gérants de fortune du Fonds afin de l'informer sur leur exercice du droit de vote et leur dialogue avec les entreprises de la watchlist ;
- La réalisation d'un rapport sur les risques financiers liés au climat des investissements du Fonds. En effet, la transition vers une économie à plus faible émission de gaz carbonique liée aux accords de Paris est en train d'engendrer une multitude de nouvelles réglementations à travers le monde qui auront des impacts financiers directs sur la plupart des entreprises.

En fonction du résultat de ces analyses, le Fonds pourra ensuite décider des mesures éventuelles à prendre. De plus, et comme ce sujet est en évolution permanente, il va garder une approche pragmatique pour adapter à l'avenir ses principes et ses processus pour les investissements responsables.

Activités du Comité d'investissement

En 2019, les principales activités et décisions du Comité d'investissement ont été les suivantes :

- La proposition pour la séance du Conseil de fondation du 14 novembre 2019 d'une nouvelle stratégie d'investissement suite à l'étude de congruence actifs / passifs décrite dans le « Focus » en page 3, proposition qui a été approuvée par le Conseil de fondation ;
- L'approbation d'un plan d'implémentation de cette nouvelle stratégie d'investissement ;
- La validation de la stratégie pour un nouveau mandat d'immobilier international non-listé qui se portera principalement sur le segment le moins risqué appelé Core/ Core+. Ce segment est typiquement investi dans des immeubles de qualité situés dans des régions très attractives comme les centres-villes et gérés par des contrats de location à long terme afin d'obtenir un rendement sécurisé et pas forcément une hausse de la valeur des immeubles ;
- L'approbation d'une évaluation ESG externe et indépendante au niveau des gérants de fortune, ainsi que la sélection d'un partenaire spécialisé pour le screening ESG au niveau du portefeuille d'actifs financiers. Ce screening devra permettre de mieux évaluer notamment l'exposition du Fonds à de potentielles entreprises sujettes aux risques ESG ;
- Le suivi régulier du quartet « risque-rendement-coût-ESG » de tous les mandats de gestion d'actifs financiers du Fonds. A souligner en particulier l'ajout d'une section ESG dédiée dans le rapport trimestriel de performance du Fonds qui permet de s'assurer que ses gérants de fortune agissent conformément à sa politique d'investissement responsable.

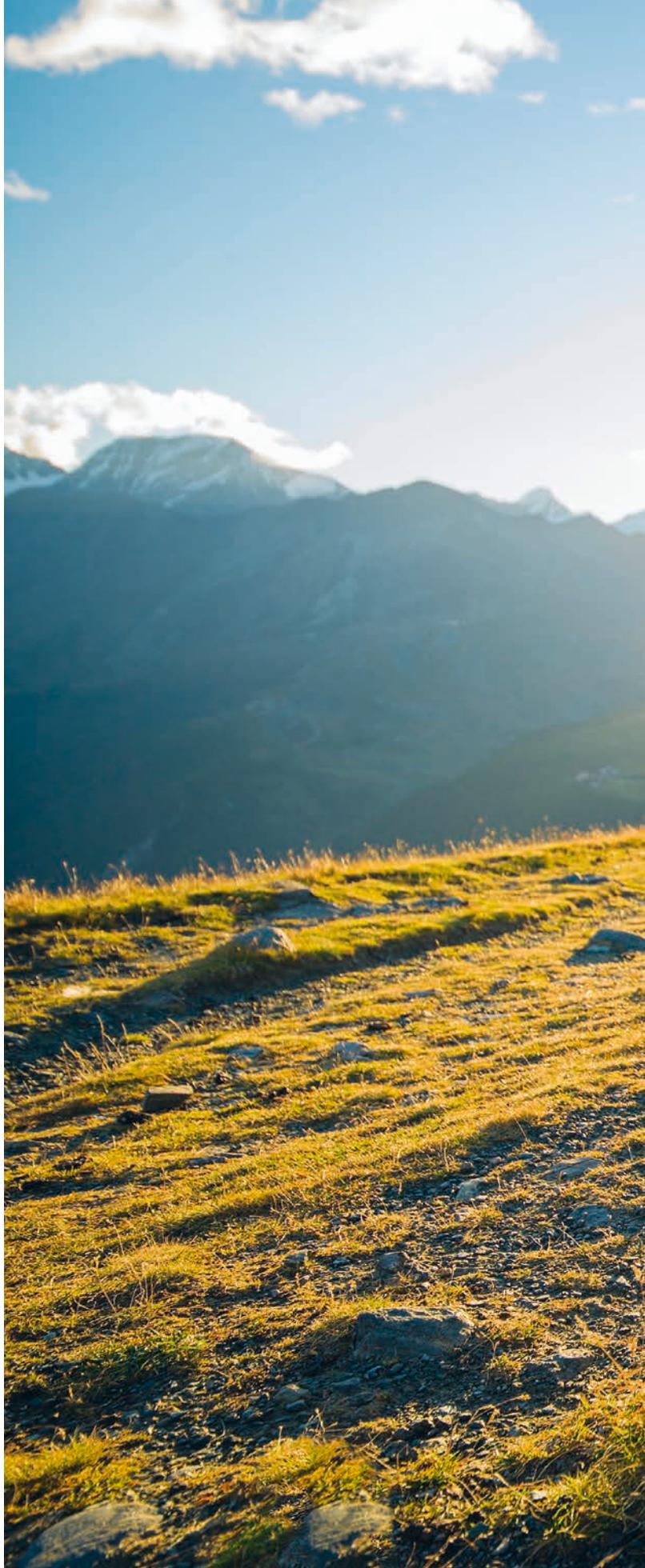
Comme décrit précédemment, l'année 2019 a été excellente en termes de performance absolue et relativement à ses « pairs ». Ce très bon résultat est aussi le fruit des nombreuses restructurations des investissements du Fonds entreprises sous l'autorité du Comité d'investissement ces dernières années. Ce dernier va donc poursuivre son travail dans ce sens afin d'améliorer encore le ratio rendement/risque du Fonds tout en considérant les critères ESG et son approche stricte de gestion des coûts. Il a ainsi validé les principales priorités suivantes pour 2020 :

- Le lancement d'un nouveau fonds de « private equity » afin d'aligner l'exposition du Fonds dans cette classe d'actifs (qui était de 4,8% au 31.12.2019) avec celle de son benchmark stratégique (7%) ;
- Revoir et optimiser le portefeuille d'immobilier suisse, notamment sur le segment coté. Celui-ci est composé de plusieurs fonds d'immobilier suisse cotés en bourse qui offrent une liquidité plus importante que le segment non coté ;
- Analyser la classe d'actif de l'infrastructure afin d'explorer les possibilités de l'intégrer dans la stratégie d'investissement du Fonds ;
- Continuer le développement initié en 2018 et 2019 sur les investissements responsables pour obtenir plus de transparence de la part des gérants de fortune du Fonds et mieux comprendre son exposition aux entreprises sujettes aux risques ESG afin de pouvoir prendre des mesures si nécessaire.

Conclusion

Le millésime 2019 s'est révélé être un excellent exercice puisque le Fonds a réalisé une performance de 14%. Si nous ne pouvons évidemment que nous réjouir d'un tel résultat, nous devons rester très prudents dans la gestion stratégique du Fonds, notamment par rapport aux faibles attentes de rentabilité que nous escomptons sur les prochaines années.

Le caractère exceptionnel de ces performances contraste par ailleurs avec d'une part de multiples signaux d'affaiblissement de la conjoncture mondiale et d'autre part une grande incertitude politique, notamment au niveau des tensions entre les Etats-Unis et la Chine ainsi que des défis de la communauté Européenne. Face à ces défis, les pays développés ont encore augmenté leur niveau d'endettement, ce qui devrait à terme également peser sur la croissance et les rendements futurs. Enfin, il nous faudra faire preuve de patience avant d'être en mesure de pouvoir valablement évaluer tous les impacts négatifs de cette crise du coronavirus.





Degré de couverture et situation actuarielle

Situation actuarielle

En millions de CHF

	31.12.2019	31.12.2018
Fortune disponible	7 675,5	6 942,2
Engagements		
dont capital de prévoyance pour les assurés actifs	2 436,6	2 522,3
dont capital de prévoyance pour les rentiers	4 011,8	3 971,8
dont provision pour renforcement de la longévité	48,2	23,8
dont provision pour risques décès et invalidité	40,4	41,3
dont provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	175,0	0,0
Total des engagements	6 712,0	6 559,2
Surplus technique		
dont réserve de fluctuation de valeurs	963,5	383,0
dont fonds libres	0,0	0,0
Total du surplus technique	963,5	383,0
Degré de couverture (fortune/engagements)	114,4%	105,8%

Fortune disponible

La fortune disponible pour le calcul du degré de couverture correspond au total des actifs figurant au bilan (page 12) diminué des dettes et des passifs transitoires ainsi que de la réserve de contributions des employeurs.

Engagements

Les engagements du Fonds sont composés :

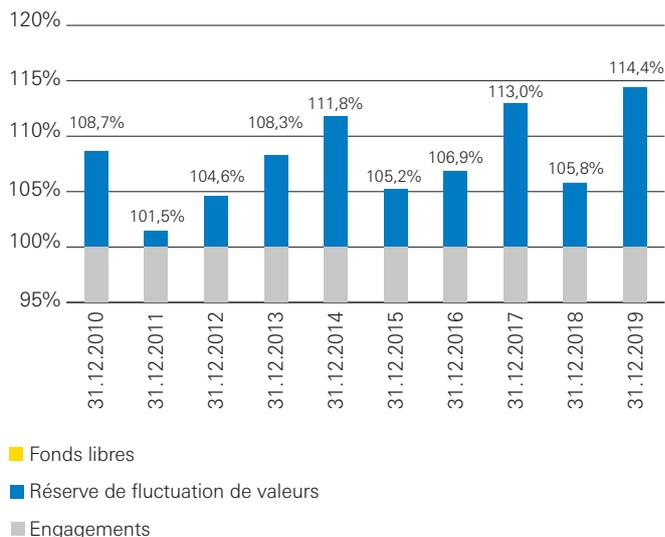
- Du **capital de prévoyance pour les assurés actifs** qui correspond à la somme des avoirs de vieillesse des assurés actifs mais au minimum à la somme des avoirs de vieillesse selon les dispositions légales ;
- Du **capital de prévoyance pour les rentiers** qui correspond à la somme des réserves constituées dans le but de garantir le versement des rentes en cours. Depuis le 31 décembre 2018, il est calculé avec les bases techniques LPP 2015 et un taux d'intérêt technique de 2,25% ;
- De la **provision pour renforcement de la longévité** dont le but est de couvrir les effets financiers résultant de l'augmentation de l'espérance de vie des rentiers. Elle doit permettre de financer l'introduction de nouvelles bases techniques. Cette provision s'élève à 1,2% du capital de prévoyance pour les rentiers au 31 décembre 2019, soit CHF 48,2 millions ;
- De la **provision pour risques décès et invalidité** dont l'objectif est d'absorber les écarts inévitables entre le coût effectif des sinistres liés au cas d'invalidité et de décès et leur coût moyen attendu. Cette provision s'élève à CHF 40,4 millions au 31 décembre 2019 ;

- De la **provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique** qui a pour objectif de supporter le coût résultant d'une réduction potentielle du taux d'intérêt technique. Après avoir été dissoute en 2018 lors de l'abaissement effectif du taux technique de 3% à 2,25%, cette provision a été alimentée, d'entente avec l'expert en matière de prévoyance professionnelle du Fonds, de CHF 175 millions au 31.12.2019. Ce montant correspond au coût d'une réduction de 0,25% du taux d'intérêt technique situé actuellement à 2,25% calculé sur la base des mesures d'accompagnement proposées lors des modifications opérées en 2018.

Les provisions sont constituées conformément au règlement pour les provisions techniques et la réserve de fluctuation de valeurs.

Degré de couverture

Le degré de couverture du Fonds au 31 décembre 2019 s'élève à **114,4%** (contre 105,8% à fin 2018). Il découle du rapport entre sa fortune disponible et ses engagements.



Réserve de fluctuation de valeurs

La **réserve de fluctuation de valeurs** a pour but de compenser les fluctuations des résultats des placements du Fonds. Elle s'élève à CHF 963,5 millions ce qui représente 14,4% du total de ses engagements (5,8% au 31.12.2018). Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeurs fixé à 20% des engagements n'est pas atteint au 31 décembre 2019. Par conséquent, le Fonds devra affecter les futurs excédents d'actifs à la réserve de fluctuation de valeurs dans le but de la constituer entièrement.

Fonds libres

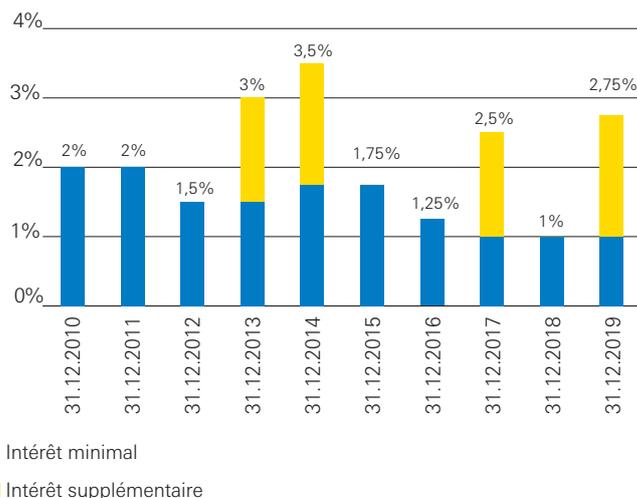
Puisque la réserve de fluctuation de valeurs n'a pas atteint sa valeur cible au 31.12.2019, le Fonds ne présente pas de fonds libres à cette date.

Rémunération des avoirs et adaptation des rentes

Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs

En 2019, et sur décision du Conseil de fondation, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été crédités de l'intérêt minimal de 1 % auquel il a été rajouté un intérêt additionnel de 1,75 %, portant ainsi la rémunération totale sur l'année sous revue pour les assurés actifs à 2,75 %.

La rémunération annuelle des avoirs de vieillesse s'est élevée en moyenne à 2 % les cinq dernières années (2,05 % pour les dix dernières années). Elle reste sensiblement supérieure à la rémunération annuelle moyenne obtenue sur la base des taux d'intérêt minimum LPP historiques (1,35 % sur 5 ans et 1,57 % sur 10 ans).



En %

	2019	2018	2017	2016	2015	sur 5 ans	sur 10 ans
Intérêt minimal	1,00	1,00	1,00	1,25	1,75	1,35	1,57
Intérêt supplémentaire (31.12)	1,75	0,00	1,50	0,00	0,00	0,65	0,47
Rémunération globale	2,75	1,00	2,50	1,25	1,75	2,00	2,05

Adaptation des rentes

Le Conseil de fondation doit prendre annuellement position sur l'adaptation éventuelle des rentes en cours. Cette décision doit tenir compte de plusieurs paramètres : le taux d'inflation observé, la performance du Fonds, sa santé financière, ainsi que le principe d'équité entre les assurés actifs et les rentiers durant l'année sous revue.

Au 1^{er} janvier 2020, le Conseil de fondation a ainsi décidé de ne pas adapter les rentes en cours principalement dans la mesure où les taux d'inflation des dernières années ont été proches de 0 % et aussi parce que le Fonds n'a pas constitué entièrement sa réserve de fluctuation de valeurs.

En %

	2019	2018	sur 5 ans ¹⁾
Taux d'adaptation des rentes (au 1 ^{er} janvier de l'année suivante)	0,0	0,0	0,0
Evolution du taux d'inflation	0,2	0,7	0,0

1) Inflation entre le 01.01.2015 et le 31.12.2019

Rapport de l'organe de révision



KPMG SA
Audit Suisse romande
Avenue du Théâtre 1
CH-1005 Lausanne

Case postale 6663
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 58 249 45 55
Téléfax +41 58 249 45 65
www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de

FONDS DE PENSIONS NESTLE (Fondation Edouard Muller), Vevey

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de FONDS DE PENSIONS NESTLE (Fondation Edouard Muller), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

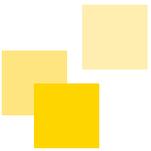
Jean-Marc Wicki
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Renaud Jotterand
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 26 mai 2020

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe



Fonds de Pensions Nestlé

Fonds de Pensions Nestlé,
Avenue Nestlé 55, 1800 Vevey (Suisse)



Nestlé